|  |
| --- |
|  C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png |
| ***Lettre d'information n°379 du 19/12/2019*** |
|  | **Sommaire :*** **Carte scolaire : on est loin du compte !**
* **Liste d’aptitude des directeurs d’écoles**
* **Temps partiels : la circulaire est parue**
* **CAPPEI : Recrutement à la formation de préparation**
* **Détachement vers le 1er degré, le 2nd degré, les personnels d’éducation et les psychologues EN**
* **Le SE-Unsa vous souhaite de bonnes vacances de fin d’année !**
* **Décembre : encore le moment d’adhérer au SE-Unsa**
 |
| **Carte scolaire : on est loin du compte !** |
| **La répartition entre les académies des moyens budgétaires pour la rentrée 2020 est désormais connue.Le SE-Unsa a dénoncé que le second degré soit sacrifié et que les moyens consacrés au premier degré ne soient pas à la hauteur de l’ambition affichée.****Le second degré sacrifié :****Pour le second degré, alors que la démographie est à la hausse, une fois de plus, la suppression d’emplois est supérieure aux annonces budgétaires car certaines suppressions d’emplois sont converties en heures supplémentaires.**Même si le nombre de postes aux concours reste globalement inchangé, compte tenu de la baisse du nombre d’inscrits aux concours, on peut aisément anticiper un sous-recrutement qui ne fera qu’accroître les tensions de fonctionnement dans les établissements et le recours à des contractuels. **Manque d’ambition dans le 1er degré :****Une priorité au premier degré est affirmée. Pourtant, elle n’empêche pas des tensions croissantes dans les classes ne bénéficiant pas du dédoublement et dans les secteurs urbains ne relevant pas de l’éducation prioritaire.**Les tensions dans le domaine du remplacement (qu’il s’agisse de la formation continue comme des remplacements de courte durée voire parfois des remplacements longs) et les difficultés à assurer les journées de décharge des directeurs d’une à trois classes révèlent autant de besoins que la dotation ne couvrira pas.[**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2370) |
| **Liste d’aptitude des directeurs d’écoles** |
| **La circulaire concernant le recrutement des directeurs d'écoles à 2 classes et plus a été mise en ligne sur le PIA.** Le SE-Unsa de l’Ardèche tient à la disposition de ses adhérents mais aussi de tous les candidats qui nous en feront la demande :**Un dossier de préparation à l’entretien pour postuler à la liste d’aptitude de direction.****Le Kit direction de fiches pratiques sur les problématiques de la fonction.****Le dossier de préparation de la liste d’aptitude et le Kit direction sont 2 outils utiles du SE-Unsa pour les directrices et directeurs ou pour les futur.e.s directrices et directeurs.****N’hésitez pas à en faire la demande au 07@se-unsa.org** |
| **Temps partiels : la circulaire est parue** |
| **La circulaire concernant les temps partiels pour l'année 2020-2021 est parue. Elle est disponible, ainsi que les annexes, sur le PIA.****Les imprimés de demande de temps partiel accompagnés des justificatifs éventuels et les imprimés de reprise à temps complets, complétés et signés, doivent être parvenus en deux exemplaires, à la circonscription de l'IEN de rattachement, au plus tard le jeudi 31 janvier 2020.**[**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2366) |
| **CAPPEI : Recrutement à la formation de préparation** |
| **Les modalités de recrutement de formation à la préparation du CAPPEI (Certificat d'Aptitude Professionnelle aux Pratiques de l'Education Inclusive) sont parues, disponibles sur le PIA.****La réunion d'information est programmée le mercredi 15 janvier 2020 à 14h30 à la DSDEN.**Les dossiers de candidature (en PJ) devront être retournés par la voie hiérarchique sous couvert de l’IEN, dûment renseignés et accompagnés d’une photocopie des diplômes universitaires, à la division des personnels du 1er degré public (Pôle 1er degré, anciennement DIPER), **au plus tard le 31 janvier 2020**.[**Lire la suite**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2367) |
| **Détachement vers le 1er degré, le 2nd degré, les personnels d’éducation et les psychologues EN** |
| Détachement de fonctionnaires de catégorie A dans les corps des personnels enseignants des 1er et 2nd degrés, des personnels d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale relevant du ministère chargé de l'éducation nationale :**La note de service n°2019-169 du 27 novembre 2019 sur le détachement est parue.** Elle s’inscrit dans le cadre des lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité des personnels publiées au BO du 14 novembre 2019. Elle rappelle le public concerné, les conditions requises pour le recrutement ainsi que le calendrier et la fiche de candidature à un détachement.[**Lien vers le BO**](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=146989) |
| **PISA 2018 : Les inégalités toujours au cœur de notre école** |
| Résultat de recherche d'images pour "pisa"**Les résultats français montrent une remarquable stabilité : ils restent un peu au-dessus de la moyenne de l’OCDE, comme en 2015 et sont marqués par des inégalités d’origine sociale très fortes. Le zapping politique se traduit par une impuissance flagrante.** **Ce qu’est PISA…****Le contexte…****Des résultats qui restent un peu au-dessus de la moyenne…****Des inégalités sociales de réussite scolaire toujours aussi fortes…****PISA montre les limites du zapping politique en matière d’éducation…**[**Lire notre article**](http://sections.se-unsa.org/07/spip.php?article2361) |
| **Le SE-Unsa vous souhaite de bonnes vacances de fin d’année !** |
| **Le SE-Unsa de l’Ardèche vous souhaite de passer de bonnes vacances et de bonnes fêtes.****Les militants de la section vous donnent rendez-vous début janvier pour la troisième période de l’année scolaire.****Nous restons joignables par mail au** **07@se-unsa.org** **et par téléphone puisqu’un transfert d’appel de la section vers le téléphone portable du Secrétaire Départemental est mis en place : 04 75 35 58 83** |
| **Décembre : encore le moment d’adhérer au SE-Unsa** |
| **Un comité d'entreprise pour les adhérents au SE-Unsa :**Depuis le 1er septembre 2019, les adhérent·e·s au SE-Unsa bénéficient d'un CE. Cela leur donne accès à des tarifs privilégiés sur les sorties - spectacles - cinéma - sports - vacances...   **Agir pour le climat scolaire : je rejoins le SE-Unsa**Collectivement, adhérer au SE-Unsa, c’est porter un projet de transformation de l’École publique et obtenir des moyens à la hauteur de l’enjeu de la réussite de tous. À titre individuel, c’est trouver informations, conseils et accompagnement dans les moments clés de son parcours professionnel : mouvement, avancement, rendez-vous de carrière… À titre personnel, c’est aussi bénéficier des avantages d’un comité d’entreprise.**Agir pour soi, agir pour les autres, avec les autres, agir pour ses élèves, rejoindre le SE-Unsa.**[**J’adhère en ligne**](http://www.se-unsa.org/adh/index.html) Adhérer au SE-Unsa, c’est payer une **cotisation qui est la même partout en France**. C’est participer à une action collective pour la défense et la promotion de l’École publique et de ses personnels. C’est porter, ensemble, un projet de transformation de l’École et peser pour obtenir des moyens à la hauteur des enjeux auxquels elle doit faire face afin d’assurer la réussite de tous les élèves.Le montant des adhésions au SE-Unsa est fixé chaque année par le Conseil National de notre syndicat.[**Grille des cotisations disponible ici**](http://www.se-unsa.org/adh/grille.pdf) |
| **N'hésitez pas à diffuser cette lettre.** *Si des collègues désirent également la recevoir chez eux, qu'ils nous envoient leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mail).**Particuliers, pour vous inscrire ou interrompre votre abonnement gratuit à la lettre en ligne du SE-UNSA 07, écrivez-nous* ***Respectez l’environnement*** ***N’imprimez ce message que si nécessaire*** | **Syndicat des Enseignants-UNSA de l’ARDÈCHE**13, rue François ValletonBP 2021407206 AUBENAS CedexTel : 04 75 35 58 83Mail : **07@se-unsa.org****Site internet :**[**http://sections.se-unsa.org/07/**](http://sections.se-unsa.org/07/)Facebook : <https://www.facebook.com/LeSE.Unsa>Twitter : <http://twitter.com/SE_Unsa> |  C:\Users\SE-Unsa07\Desktop\Mallette logos 2018\logo_unsa-VOTE.png |